Benediction d'une Cloche a Saint-Charles.

—

Le 11 courant a eu lieu à St-Charles en grande pompe la bénédiction d'une cloche, par Monseigneur Langevin.

Une partie des habitants de St-Charles s'était portée au-devant de notre Archevêque à une grande distance du village, et l'a escorté jusqu'à l'Eglise.

La route était jalonnée de jeunes arbustes, qui formaient tout le long du parcours une haie de verdure.

L'Eglise, est-il besoin de le dire, était magnifiquement décorée pour la circonstance; une profusion de drapeaux français et anglais se mêlaient agréablement aux feuillages et aux fleurs, et la cloche ellemême disparaissait littéralement sous les couleurs françaises.

La Cérémonie de la Bénédiction commença à quatre heures.

Mgr Langevin officiait, assisté des RR. PP. Lacombe et Dorais, et de M. l'abbé Béliveau.

Le sermon de circonstance fut prononcé en français, par M. l'abbé Gérin Lajoie, curé de St-Justin, P. Q.; et en anglais, par le Rév. Père Drummond, préfet du collège de St-Boniface.

La bénédiction de la cloche fut suivie de la Confirmation, donnée à 20 enfants.

La quête faite après la Bénédiction a rapporté $158.00.

Nombreuse était l'assistance.

Nous avons remarqué parmi les membres du clergé:

Le R. P. Dandurand, curé de la Paroisse de St-Charles; R. M. Cherrier, R. P. Paquin, directeur du collège de St-Boniface; R. P. Blais, R. P. Gelem, R. P. Jacob, directeur du Noviciat des Oblats de Saint-Charles; R. P. Carufel, R. P. Brousseau, R. P. O'Dwyer.

Etaient Présents:

M. et Mme Alfred Caron, M. et Mme W. Good, M. et Mme Kennedy, M. Alex. Murray, préfet de la Municipalité, et Madame; M. et Mme Fr. Ness, M. et Mme Ant. Hogue, M. et Mme McMillan, M. et Mme Beauchemin, M. et Mme Jos. Hogue, M. et Mme Charles Caron, M. et Mme Louis Laflèche, M. et Mme Honoré Laflèche, M. et Mme Byrne, M. et Mme Geo. Caron, M. et Mme W. B. Hall, M. et Mme A. I. Lane, M. et Mme Foutel, M. et Mme Denis Capelette, M. et Mme A. Pelletier, de St-Charles.

M. et Mme Pierre Lavallée, de St-François-Xavier.

M. et Mme Horace Chevrier, M. Mme J. K. Barrett, M. et Mme Henri Fournier, de Winnipeg.

M. le Juge Prendergast et sa femme, M. et Mme F. Chénier, M, et Mme E. Chamberland, M. et Mme L. A. Sénécal, M. et Mme Rocan, M. et Mme V. Mager, M. et Mme F. Mondor, M. et Mme Juge Prud'homme, de St. Boniface; M. et Mme Cormier, Melle Cormier, de LaSalle, Man.; M. et Mme F. Mollot, de Fannystelle; M. Hector Caron, de St-Charles; M. et Mme Dixon, M. et Mme Roberts, M. et Mme Berhnardt, M. et Mme Aimé Bernard, M. et Mme J.-B. Lauzon, M. et Mme Geo. Germain, M. et Mme B. Bernard.

Mme Lavry, Mme Green, Mme Lamothe, Mme Russell, Mme Hall.

MM. Dr A. F. Dame, Chabot, Jules Laflèche, H. Burke, D. Burke, Jos. Dumouchel; M. V. Beaupré, Gleichen, N. W. T.

M. et Mme J. Ernest Cyr, M. et Mme Pierre Deschambault, M. et Mme H. Béliveau, M. et Mme Arthur L. Auger, M. et Mme M. Lamontagne, M. et Mme Jos. Lecomte, M. et Mme Lambert, M. et Mme Alf. Lévêque, M. Médéric Cyr et Mademoiselle Cyr, M. Arthur Bertrand et Mademoiselle F. Chénier.

Après la Confirmation, un grand banquet eut lieu ouvrant ainsi le bazar au profit du presbytère de St-Charles.

Durant la soirée, Melle Mollot fit entendre plusieurs morceaux d'orgue qui furent fort appréciés, et M. H. Laflèche compléta le concert par plusieurs chants magnifiques.

Mme Laury, présidente du bazar, offrit ses remerciements aux différentes personnes qui ont généreusement contribué au succès du bazar de St-Charles.

Dimanche dernier était la dernière journée consacrée au bazar.

Echec aux Anglais.

—

Londres, 16.

Le correspondant du *Times* à Pékin, écrit:

"Malgré ses déclarations, Lord Salisbury qui prétendait ne tolérer l'intervention d'aucune autre puissance, dans l'emprunt pour le chemin de fer de Nin-Chwang, a été obligé d'en passer par les conditions imposées par la Russie, et les négociations avec le syndicat anglais ont été rompues."

Les Anglo-Saxons aux Etats-Unis.

—

On parle beaucoup depuis quelques temps de l'alliance anglosaxonne, c'est-à-dire entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

Mais les Etats-Unis d'Amérique ont-ils vraiment des Anglo-Saxons pour habitants?

C'est ce qu'on conteste en Allemagne, et voici pourquoi:

En 1790, lors du premier recensement de la population, les Etats-Unis ne comptaient que quatre millions d'âmes.

En 1890, lors du dernier recensement, il y avait soixante-et-deux millions et demi d'habitants.

Ce considérable accroissement est dû, en premier lieu, à l'immigration Européenne qui, de 1870 à 1890, s'est élevée à environ 18 millions d'hommes.

Dans ces 18 millions d'immigrants, combien y a-t-il eu d'Anglo-Saxons? Les statistiques officielles l'indiquent pour les années 1841 à 1890, période pendant laquelle sont arrivés: un million et demi d'Anglais, plus trois millions d'Irlandais, quatre millions et demi d'Allemands, etc.

Il s'est formé, là-bas, une race mixte dans laquelle l'élément germanique joue un grand rôle et l'élément irlandais également.

Les statisticiens calculent que le dixième seulement des habitants des Etats-Unis est de race anglosaxonne.

Theatres, Concerts, Etc., Etc.

Au "Grand."

Hier, au Grand, la Compagnie Harold Nelson a donné en matinée et en soirée la représentation de l'une des meilleures pièces de son répertoire, "Under two Flags."

Ces deux représentations confirment l'évidente supériorité de cette troupe, sans contredit, l'une des plus parfaite qu'il nous ait été donné d'entendre dans notre ville, et la foule qui se presse chaque jour au Grand prouve que le public le comprend aussi.

M. Nelson se distingue comme toujours par sa grande habileté, mais il faut ajouter qu'il est parfaitement secondé par tous ceux qui l'entourent.

***

Ce soir au Grand commencent les représentation de "Caste."

C'est une pièce fort bien écrite et dont la simplicité de la fable n'exclut nullement le plus vif intérêt.

Au "Winnipeg."

—

Au Winnipeg nous avons eu, cette semaine, une délicieuse comédie musicale, réussie de tous points, charme des yeux et des oreilles.

Des scènes de transformations à vue très vivement et très habilement exécutées, une profusion de riches décors et de somptueux costumes, contribuaient à soutenir l'intérêt.

MM. Mathews et Bulger ont été merveilleux en leur interprétation, ils se sont surpassés dans la scène japonaise, un vrai bijou.

Il est regrettable toutefois que l'on ait cru devoir raccourcir la pièce, le deuxième soir.

•

La semaine prochaine, nous entendrons au Winnipeg, Hermann, Hermann le Grand.

Avis aux amateurs; Il y aura foule.

LOIS SUR LA CHASSE

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que les périodes pendant lesquelles il est permis de tuer les divers gibiers sont fixées par les statuts, comme suit:

Canard................	du 1er septembre au 1er mai suivant
Poules de Prairie et Perdrix...	du 1er octobre au 15 novembre "
Chevreuil, Cerf, etc........	du 15 octobre au 15 décembre "
Pluvier et Bécassine........	du 1er août au 1er janvier "
Pluvier de Terre........	du 15 juillet au 1er janvier "

La même personne ne peut tuer plus de deux chevreuils ni plus de cent poules de prairie dans la même saison de chasse, ni plus de vingt poules dans la même journée.

Une autorisation est nécessaire pour garder des chevreuils en domesticité. Le gibier à plume peut être conservé comme provision quarante jours après la clôture de la saison. Les poules de prairie et autres espèces de perdrix ne peuvent être ni vendues ni changées.

Tout non-résident doit se munir d'un permis de chasse délivré par le Département de l'Agriculture et de l'Immigration. Toute infraction à la loi est punissable d'amende ou d'emprisonnement.

Des poursuites peuvent être faites par tout individu et le poursuivant a droit à l'amende.

Adressez toute communication relative aux infractions à la loi sur la Chasse à W. M. Ingram, Gardien de la Chasse pour la Province, Winnipeg.

On peut se procurer des copies de la loi sur la Chasse en faisant application au Département de l'Agriculture et de l'Immigration, à Winnipeg.

THOS. GREENWAY,
Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration.

Winnipeg, 6 septembre 1898.

Priere a ceux qui ne sont pas abonnes de decouper le coupon et de nous le renvoyer apres en avoir rempli les blancs

A l'Editeur du Journal "l'Echo de Manitoba."

Monsieur,

Sous ce pli vous trouverez la somme de ______ pour ______ mois d'abonnement a votre Journal "l'Echo de Manitoba, que vous voudrez bien m'envoyer a l'adresse suivant:

Nom ______

Paroise ______

Comte ______